

ASSEMBLEE NATIONALE23 juin 2005

CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT - (n° 2352)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Grand, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

Au début de la première phrase du dernier alinéa du 5° de cet article, après le mot :

« participation »,

insérer le mot :

« financière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.